

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<b>Conseillers en exercice</b>	43
Présents	35
Représentés	6
Absent	2

<b>Votes</b>	
Pour	41
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission au  
contrôle de légalité de la  
Préfecture de Créteil le

.....  
de la publication le  
.....

# Conseil Municipal

## Séance du Lundi 20 novembre 2023

Le vingt novembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 14 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

### **Etaient présents :**

M. Mmes. : PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, COHEN Rachel, LORES Monique, POUUDY Franklin, CHIRRANE El Arbi, FADLI Hafida, CHASSAY Laurent, BOLLE-DALLIAH Kristian, CHALBI Yacin, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura, BENKAHLA Malika, DESPRES Catherine, AOUMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie. ESSONE-MENGUE Terence,

### **Étaient représenté.e.s :**

M. ID ELOUALI Ali donne mandat à Mme HACHE Bénédicte  
Mme LANTERNIER Lucie (à compter DÉL 23.112) donne mandat à M.COELHO Vasco  
Mme DIMNET Jocelyne donne mandat à Mme OSTERMEYER Sushma  
M. BANCE Stéphane donne mandat à M. BOLLE Kristian  
M. OMRANE Alain donne mandat à M. CHALBI Yacin  
Mme BEZACE Mathilde donne mandat à Mme FONTAINE Sabrina  
M. ESSONE-MENGUE Terence donne mandat à Mme FOURNIAUD Martine (jusqu'à DÉL 23.126 inclus)

### **Étaient absents :**

M. FONDENEIGE Matthias  
Mme DOS REIS Sabrina

### **Secrétaire de séance :**

Mme SASU Hancès

**O B J E T**

**Attribution d'un don au Secours Populaire suite aux inondations en Libye**

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20231127-DEL-23-131-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2023  
Date de réception préfecture : 27/11/2023

## **Attribution d'un don au Secours Populaire suite aux inondations à la Libye**

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil municipal du 20 septembre dernier, le versement d'un don à la Croix-Rouge française avait été approuvé suite au passage de la tempête Daniel en Libye. Cette dernière avait engendré des inondations sans précédent faisant de nombreuses victimes. Malheureusement notifié trop tard, il n'a pu être effectué.

Il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer le versement de 5 000 euros au Secours Populaire, en lieu et place de la Croix-Rouge française.

### **LE CONSEIL,**

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°23-109 approuvée au conseil municipal du 20 septembre 2023,

Considérant l'impossibilité de verser à la Croix-Rouge française suite à la clôture de don notifiée par courriel le 04 octobre 2023 par la Croix-Rouge française,

Considérant la volonté de la commune de Choisy-le-Roi d'aider et de soutenir la Libye et ses habitants dans l'épreuve qu'ils rencontrent,

### **DÉLIBÈRE**

Article 1 : Annule et remplace la délibération N° 23-109 du 20 septembre 2023.

Article 2 – Décide l'attribution d'un don d'un montant de 5 000 euros (cinq mille euros) pour soutenir la population Libyenne dans les épreuves qu'elle rencontre.

Article 3 – Autorise le versement de ce don au Secours Populaire qui lance un appel à la générosité pour venir en aide aux populations touchées par les inondations.

Article 4 : Dit que la dépense est inscrite au budget de la commune

Article 5 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité de sa publication sur le site internet de la commune [www.choisyleroi.fr](http://www.choisyleroi.fr)

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance du 20 novembre 2023

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA  
Maire de Choisy-le-Roi

**Tonino PANETTA**  
Maire de Choisy-le-Roi

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20231127-DEL-23-131-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2023  
Date de réception préfecture : 27/11/2023